

Distr.
LIMITEE

TD/B/WG.4/L.11/Rev.1/Add.2
8 juillet 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe de travail spécial sur l'expansion
des débouchés commerciaux
des pays en développement
Quatrième session
Genève, 4 juillet 1994
Point 5 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL
AU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Projet de rapport final du Groupe de travail spécial sur l'expansion
des débouchés commerciaux des pays en développement

Additif

II. RECOMMANDATIONS

77. A la lumière des observations et des conclusions qui viennent d'être présentées, le Groupe recommande les mesures ci-après aux niveaux national, régional et international, y compris en matière d'activités de coopération technique et de suivi à la CNUCED, en vue d'une expansion effective des débouchés commerciaux des pays en développement.

A. Politiques au niveau national1. Renforcement des capacités d'exportation dans les pays en développement

Pour promouvoir le développement de capacités de production à l'exportation compétitives au plan international, les gouvernements des pays en développement devront élaborer un cadre directif cohérent et efficace, en étroite partenariat avec les milieux économiques et financiers, pour remédier aux obstacles critiques à la mise en place d'une base d'exportation compétitive et diversifiée. Au niveau général, les éléments d'un tel cadre sont notamment les suivants : saine gestion macro-économique favorisant la stabilité des prix et un taux de change réaliste; promotion de l'esprit d'entreprise et de la concurrence dans l'économie; mise en valeur des ressources humaines et développement de la technologie; mobilisation pleine et entière des ressources financières intérieures et extérieures, notamment par le biais de politiques d'épargne et d'investissement axées sur la croissance; et mise en place d'une infrastructure adéquate (par exemple, systèmes de transport, télécommunications, infrastructures institutionnelles, etc.).

Des mesures et des incitations spécifiques à l'intention de secteurs et d'industries offrant un potentiel d'exportation peuvent également être envisagées en tant que mécanisme à court terme pour renforcer les capacités de production à l'exportation et encourager une diversification des produits. Les mesures et les incitations de politique générale - concernant la réglementation et le financement des investissements, des incitations budgétaires et financières, ou des instruments de politique commerciale - devraient tenir compte des besoins sectoriels. Chaque pays en développement devrait déterminer son propre éventail de mesures en fonction de sa réalité économique, en particulier du niveau de développement de ses industries et de ses institutions d'économie de marché.

Les mesures d'encouragement devraient être compatibles avec les Accords du Cycle d'Uruguay. Dans ce contexte, les gouvernements devraient étudier soigneusement les incidences des résultats du Cycle d'Uruguay sur leurs

stratégies de commerce et de développement, s'agissant en particulier des accords normatifs, y compris les dispositions spéciales en faveur des pays en développement, et leurs incidences sur les options de politique générale des pays en développement.

La mise en valeur des ressources humaines est un élément stratégique primordial du renforcement des capacités d'exportation. Une priorité élevée devrait donc être accordée aux investissements dans la mise en valeur des ressources humaines, y compris l'acquisition de compétences, l'efficacité et l'enseignement technique.

Pour faciliter les investissements étrangers directs dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les gouvernements doivent instaurer des conditions permettant d'encourager tous les courants d'investissement, y compris, le cas échéant, des accords de promotion et de protection des investissements. Le soutien financier, à travers l'aide au développement devrait faciliter les investissements dans des projets valables, y compris des coentreprises, dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les pays les moins avancés.

2. Expansion et exploitation des débouchés commerciaux

Les pays devraient procéder aussi rapidement que possible à l'adoption, le cas échéant, d'une législation nationale permettant d'appliquer les engagements souscrits au titre des Accords du Cycle d'Uruguay.

Les pays développés et d'autres pays en mesure de le faire devraient envisager, le cas échéant, une application anticipée de leurs engagements, au titre des Accords du Cycle d'Uruguay, en matière d'accès aux marchés pour les produits intéressant le commerce d'exportation des pays les moins avancés. En outre, les droits de douane NPF diminuant, les pays donneurs de préférences au titre du SGP devraient envisager de continuer d'améliorer leurs schémas de préférences SGP et autres schémas en en élargissant les marges de préférences, le cas échéant, et en y incluant de nouveaux produits intéressant le commerce d'exportation des pays en développement.

Le processus de libéralisation du commerce et de mondialisation de la production et du commerce confèrera de plus en plus d'importance aux politiques d'ajustement structurel et à leurs incidences sur les débouchés à l'exportation. Les pays développés devront adopter des politiques d'ajustement structurel permettant de libérer des ressources des secteurs qui perdent leur avantage comparatif et ils devraient promouvoir l'affectation de ressources

dans des secteurs offrant un potentiel de croissance à long terme et une productivité élevée. Certains pays en développement ainsi que des pays en transition devront peut-être de plus en plus souvent agir de même.

Une stratégie nationale efficace visant à exploiter pleinement les débouchés commerciaux créés par le Cycle d'Uruguay sera déterminante pour l'expansion des exportations. Étant donné la dimension relativement modeste des exportateurs dans les pays en développement, des services d'appui à la commercialisation des exportations et autres services liés au commerce peuvent être essentiels si l'on veut que les petites et moyennes entreprises puissent exporter et soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. À cet égard apparaissent indispensables des services d'information commerciale et d'études de marché, des services de gestion de la qualité, des services de financement des exportations et les activités des organismes de promotion du commerce. Le cas échéant, les pays en développement devraient envisager de créer des organismes publics et/ou privés chargés d'assurer des services liés au commerce.

Les services et offices de promotion du commerce des importations des pays développés devraient aider les pays en développement à accroître leurs exportations, notamment en fournissant des renseignements et une aide en matière de promotion, des conseils aux responsables commerciaux, aux organisations et aux exportateurs individuels des pays en développement, des programmes de formation à la gestion des exportations, ainsi qu'en assurant le financement de projets de développement des exportations. En renforçant la transmission de l'information commerciale et la prise de décisions, un meilleur accès aux technologies des communications et du traitement de l'information pourrait aider les pays en développement à exploiter les débouchés commerciaux.

B. Politiques au niveau régional

Pour diversifier leurs marchés et profiter pleinement des débouchés commerciaux au niveau mondial, les pays en développement devraient intensifier leurs efforts d'expansion des débouchés en matière de commerce et d'investissement au niveau régional. Les organisations régionales, ainsi que les organisations internationales des secteurs commercial et financier, devraient accroître leur aide aux pays en développement afin d'améliorer les perspectives de ces pays en matière de commerce et d'investissements tant intrarégionaux qu'interrégionaux. Leurs besoins étant particulièrement

pressants, les pays les moins avancés devraient bénéficier à cet égard d'une assistance prioritaire. Des politiques et des mesures doivent être adoptées pour faciliter la coopération régionale dans les domaines de la technologie, du financement des investissements, de l'assurance des exportations, des transports et des communications.

Les accords d'intégration régionale s'articulant autour de grandes nations commerçantes devraient contribuer à l'expansion du commerce mondial. L'élimination des obstacles intrarégionaux devrait s'accompagner d'une réduction ou de la suppression des obstacles au commerce avec les pays tiers. Les approches régionales et multilatérales devraient donc être complémentaires.

C. Politiques au niveau international

Un accroissement de l'efficacité des politiques au niveau national exige des politiques complémentaires au niveau international visant à promouvoir une plus grande ouverture des marchés, la libre circulation des capitaux, des ajustements axés sur la croissance, une plus grande coopération économique et financière, y compris la diffusion de la technologie, et un accroissement supplémentaire des apports de ressources financières extérieures.

Il est recommandé de mieux exploiter les systèmes informatiques de données existant à la CNUCED en vue de faciliter l'identification des débouchés commerciaux découlant des mesures commerciales adoptées en application des résultats du Cycle d'Uruguay. Il serait utile que tous les pays aient connaissance de ces systèmes.

Des études détaillées devraient être réalisées dans les secteurs des textiles et des vêtements, de l'agriculture et des services, portant notamment sur les tendances des structures de l'offre et de la demande, sur les gains potentiels pour les pays en développement découlant des résultats du Cycle d'Uruguay dans ces domaines et sur l'identification des mesures à appliquer aux niveaux national et international pour que ces gains se concrétisent. A cet égard, il conviendrait d'identifier des débouchés commerciaux à court terme, à moyen terme et à long terme, en tenant compte des perspectives de croissance de l'économie mondiale, y compris de celles de divers marchés et producteurs.

Certains pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays importateurs nets de denrées alimentaires pouvant éprouver des difficultés, à court et à moyen terme, à exploiter un élargissement des

débouchés commerciaux ainsi qu'à faire face aux nouvelles conditions résultant du Cycle d'Uruguay, il est recommandé d'entreprendre des études pour déterminer les mesures à prendre aux niveaux national et international pour surmonter ces difficultés, en tenant compte des mécanismes d'aide à ces pays envisagés dans les décisions et déclarations ministérielles figurant dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay.

Les organismes de promotion du commerce et des investissements des pays développés et des pays en développement sont invités à étudier des modalités permettant d'identifier de nouveaux débouchés en matière de commerce et d'investissement, en particulier des secteurs et des marchés, au profit des pays en développement, et plus spécialement des pays les moins avancés.

Les pays développés et les pays en développement devraient coopérer au niveau international pour combler le déficit d'information des pays en développement concernant les règles et réglementations environnementales en vigueur sur les principaux marchés, renforcer la coordination entre les gouvernements en matière d'élaboration et de reconnaissance mutuelle de réglementations et normes environnementales (y compris l'écoétiquetage) et réduire le coût du respect et de l'application par les pays en développement, en particulier par les pays les moins avancés, de normes environnementales supérieures à tout ce qui a existé jusque-là dans l'économie mondiale. A cet égard, étant donné les préoccupations croissantes que suscitent au niveau international l'environnement et un développement écologiquement viable, un renforcement de la coopération internationale en matière de transfert de technologie serait essentiel à un élargissement des débouchés commerciaux des pays en développement sur la base de procédés et produits écologiques.

Les obstacles tarifaires et non tarifaires diminuant, il est nécessaire d'examiner les interactions de la concurrence et du commerce international, en insistant plus particulièrement sur les débouchés commerciaux des pays en développement, et de continuer d'élaborer des principes directeurs internationaux relatifs à la politique de concurrence.

Il est nécessaire de poursuivre les discussions intergouvernementales et le travail de formation de consensus au niveau mondial sur les questions et les problèmes nouveaux qui surgissent dans le domaine du commerce international, tels que les questions de commerce et d'environnement et la

politique de concurrence, contribuant ainsi à une meilleure compréhension de ces questions et problèmes, y compris de leurs incidences sur le développement des pays en développement.

Les donateurs d'aide bilatéraux, régionaux et multilatéraux, ainsi que les organisations internationales compétentes, sont invités à envisager d'inclure les activités de coopération technique indiquées dans les paragraphes 63 à 75 plus haut dans leurs programmes de coopération technique.
